



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES

SNAD-CGT

SECTION de CORSE

**Bâtiment administratif des douanes
2 rue des cigales
Quartier Pietralba
20090 AJACCIO**

Avant de balayer les sujets inscrits à l'ordre du jour, l'ensemble des élus CGT au CHS-CT rappelle son opposition aux transferts de taxes et suppressions d'emplois qui découlent de la mise en œuvre du rapport Gardette.

Dans un contexte où la douane et les services fiscaux (DGFIP) ont connu une saignée continue de leurs effectifs depuis des années, les transferts annoncés ne sont qu'une vaste opération de passe-passe prévue pour dégager et détruire une masse d'emplois historique ! Les missions et le service public rendu à la population sont les grands perdants dans ce grand meccano.

En 2003, les effectifs de la Douane Corse étaient de 187 agents, en 2019 nous ne sommes plus que 116.

La Loi Fonction Publique votée cet été signe, quant à elle, des reculs majeurs avec la généralisation du recours à l'embauche sous contrat, la diminution des pouvoirs de négociations et de participation des instances paritaires (fusion CT et CHS-CT) et des CAP. Ce texte donne un sérieux coup d'accélérateur vers une précarisation accrue dans la fonction publique avec des conséquences considérables en matière de dégradations des conditions de travail, comme si la situation n'était pas déjà suffisamment préoccupante en la matière.

Le SNAD CGT Corse rappelle que la loi sur la mobilité forcera la mutation d'agents ou leur licenciement, générant des situations sociales et familiales catastrophiques.